



avoir le droit de l usufruit

Par **patrick b**, le **08/06/2012** à **02:21**

bonjour,j habite en belgique donc je sais pas si vous saurez me répondre.donc voila ma situation.

je suis le seul propriétaire de mon logement de puis 6ans,depuis 1 an je suis en ménage,je viens d acheté 2 appartements pour les loués.

j aimerais bien mettre les 2 apparts l usufruit a ma compagne pour qu elle continue a les loués en cas que je décède,mais est ce qu elle est obligé d y habité pour avoir le droit?sinon que puis-je faire

car mon intention est que mon logement soit pour mes 2 enfants et que les locations des apparts appartiendrais a ma compagne tant qu elle est en vie et ensuite que ca reviendraient a mes enfants.

si vous avez des conseils a me donner,elle serait la bien venue,merci d avance